

Assemblée générale du GFMES

19 juin 2018, Villars-Vert, 17h00

1. Excusés

Antoine Gremaud, Jessica Genilloud, Florence Esseiva, Edith Theraulaz, Myriam Brügger, Olivier Pralong, Laure Morel

2. Accueil

Mirko, Président, souhaite la bienvenue au centre scolaire de Villars-Vert (CSVV) pour l'assemblée générale du GFMES. Il salue la présence des intervenants : Sophie Tritten, Secrétaire générale de la FOPIS, Gaétan Emonet, président de la SPFF, Stéphane Noël, nouveau Chef de service du SESAM, Anne Zahnd et Julie Coting, représentantes des MCDI.

Remerciement à Carole Richoz-Hita et à sa classe pour la mise sous pli des convocations à l'assemblée. Récompense : chocolats distribués par Mirko.

La liste de présences circule dans l'assemblée. Les personnes excusées sont notées au dos de la feuille.

3. Approbation de l'ordre du jour et du PV de l'assemblée du 6 juin 2017

Le PV de l'assemblée générale du GFMES 2017 est approuvé à l'unanimité, et était disponible sur le site internet géré par Richard Mesot. L'ordre du jour est également accepté sans modifications.

4. Présence de M. Noël

Remerciements de Mirko pour sa présence. Stéphane Noël se présente personnellement et professionnellement : Il a travaillé dans le canton de VD, puis aux Buissonnets, au CSVV comme responsable pédagogique, et enfin au CEP à Estavayer comme Directeur. Issu de la Pédagogie Spécialisée, il estime avoir de bonnes connaissances des Institutions fribourgeoises (il y était présent à cause de l'informatique en tant que personne ressource).

- 1.08.18 introduction de la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée : depuis longtemps sur le métier, I. Chassot a initié cela. A l'époque, il n'y avait plus de GFMES et comme M. Noël faisait partie de la commission du personnel aux Buissonnets, il a participé au groupe faïtier et à un sous-groupe de travail. 10 ans avec groupes de travail. Divers concepts pour arriver au produit final
- Officialiser ce qui s'est mis en place depuis 2008 avec RPT. Changements : le SI sera cantonalisé. Le règlement permettra de mettre en place la loi et décrira le fonctionnement des enseignants spécialisés sur le terrain. Le rôle des Institutions évoluera au fur et à mesure : mise en place de contrats de prestations (à définir pour chaque institution).
- Logopédie : les thérapeutes privées ne pourront plus prendre en charge les élèves de 4 à 16 ans. Ils seront à charge des Services auxiliaires. Sauf si les parents paient, mais il n'y aura plus de gratuité.

- Officialisation des auxiliaires de vie scolaires (AVS) : on n'accueillera plus des stagiaires mais ce seront à l'avenir des professionnels avec formation.
- Élèves en fin de scolarité : plan individuel de transition
- Sur les 3 ans, cette loi ne se mettra pas en vigueur immédiatement depuis 1.08.18
- Questions sur la loi ? Plutôt sur le règlement qui sera à examiner attentivement car c'est lui qui fixera les modalités d'application de la loi.
- En consultation en septembre, octobre et novembre 2018 : les mêmes partenaires seront consultés. Les commentaires sont les bienvenus.
- Contrairement à une loi, c'est le Conseil d'Etat uniquement qui acceptera le règlement et non le Grand Conseil.
- Bcp d'infos sont regroupées dans les **commentaires du règlement**, c'est un explicatif important à lire également.
- Question de Catherine Gobet : les AVS auront une formation ? Le règlement le demande mais avec la nuance suivante : si le budget est accepté -> c'est le Conseil d'Etat qui décidera. Les AVS seront formés petit à petit, mais en réalité il y aura d'abord une situation mixte. C'est aux députés d'agir. Tout le monde attend les décisions.
- Chiffres 2018 – 2019
 - o Institutions tout confondues : 15 à 20 élèves de moins. Baisse globale.
 - o Plus d'enfants en bas âge arrivent.
 - o CSVV : une classe de moins, ainsi qu'au CEP. Exception à Bulle.
 - o Baisse forte aux Peupliers : 50% environ
 - o Question de Mirko : comment expliquer ces baisses ? Cela varie : départs, grosse sortie d'élèves, peu d'orientation en classe spécialisée. Bcp d'élèves restent en intégration, comme le dit la nouvelle loi. Les causes sont plutôt liées à la politique intégrative, pas au durcissement des critères dans les Institutions. École ordinaire décide qui peut bénéficier de SI. *Question* : on se trouve parfois confronté à des situations étranges quand même, par exemple des enfants types pouvant entrer en classe de langage, mais la cellule en décide autrement. Même si l'enfant est au centre, on semble décider d'après le QI. *Réponse* : deux enfants avec le même QI pourront être orientés différemment. C'est le contexte qui va influencer la décision, le but étant de laisser l'élève d'aller dans le circuit ordinaire. Le principe d'équité est défendu et cela est correct. La cellule essaie de rester neutre dans leur préavis. Les collaborateurs pédagogiques vont souvent voir les élèves dans leur milieu. Il faut aussi dire que le canton de Fribourg a une cellule assez conséquente. Mais des limites sont mises.
 - o SI et soutien SESAM : on constate une augmentation assez conséquente : 65 à 70 élèves de plus pour 2018-2019 -> cela a occasionné une demande en EPT. Total de 660 élèves -> réduire les EPT en fonction des besoins. Demande de 6 EPT, mais en attente. On voit ici le lien avec le monde des finances. C'est aussi l'effet du décalage entre début d'école (1.08) et début d'année civile (1.01 suivant). 6 mois à l'avance sur les décisions. Gaétan Emonet signale que, chaque année, on attend les EPT, toutes les décisions sont positives et les parents sont avertis, est-ce correct ? M. Noël précise que les parents reçoivent le **préavis** de la cellule si ce dernier est positif. Dans le cas contraire, seul le RE reçoit le préavis afin de pouvoir compter à triple les élèves concernés. Mais ils attendent avant de faire un scénario. Le SESAM les défend mais aussi le SENOF. Les ECSI (ex-MCDI) les

prendront en charge. Il y a un gros soutien de leur part. Toutes les décisions se feront le 2 juillet afin de communiquer et d'engager les nouvelles personnes si nécessaire.

- Situations pour SEI : augmentation depuis 2 ans -> possibilité qu'ils aient dans le futur des MAO ou MAR
- Soutien aux enfants avec retard de développement est en augmentation, pas comme le nombre d'élèves dans les classes (diminution de 6 classes)
- Cellule indépendante : psy, logo et collaboratrices pédagogiques. Eux relèvent que ce n'est pas que le QI qui est déterminant, même si c'est un des critères.
- ENSEVAL : Dans les Institutions, le processus d'évaluation relève de la Direction. Pour personnel de l'Etat c'est ce dernier qui le fera.
- Liliane : a-t-on proposé ce système avec celui qui est utilisé dans certaines Institutions ? On pourrait faire un parallèle... Réponse : tous les systèmes d'évaluation se baseront sur PERSEVAL ou plutôt ce dernier obligera les Institutions à adopter des versions qui découleront de PERSEVAL
- Mirko : qui va se charger d'engager les ES dorénavant ? Pas l'Etat, ni les RE. Réponse : encore en début de questionnement et de construction. Dans 6 mois on sera au clair, mais en latence pour l'instant : première séance début septembre. Il est certain que les ES dépendront de l'école ordinaire, donc leur supérieur hiérarchique sera le RE des établissements où ils travaillent. Mais on va tout de même garder l'inspectorat de l'ES. Est-ce que les deux seront au même niveau ? Ce sera différent car un s'occupera de l'administratif et l'autre de la problématique pédagogique. Cependant des inquiétudes subsistent pour gérer des situations difficiles. A qui se référer ? Au RE ou à l'Inspectrice de l'enseignement spécialisée. Il faut donc voir si le projet est cohérent.
- Remerciements et applaudissements

5. Union - fusion

Anne Zahnd et Julie Cotting, représentantes du comité des « ex-MCDI » se présentent : enseignantes spécialisées en charge des MAO, on constate qu'il est compliqué de trouver des gens qui participent à des comités. Il y a quelques années, un essai avait été tenté. On constate de plus en plus de synergies dans les établissements, donc la fusion est assez logique. Dans l'avenir, il y aura plus de classes où des personnes diverses interviennent. Les représentantes reviennent sur la remarque de la gestion des situations difficiles : les MCDI dépendent des RE mais ne trouvent pas leur compte dans cette situation. Or l'ES a un autre statut. Il y a tout de même du positif à tirer des deux situations. Le comité des MCDI a voté la fusion au mois de mai : acceptation à l'unanimité. Deux membres de ce comité, sur les 4, intégreraient le comité GFMES : Julie et Anne.

Mirko rajoute qu'effectivement, il y a 2 ans déjà, l'idée avait déjà été évoquée : les documents sont communs, tout le monde se rend compte que le métier est le même. Mais le futur, c'est 1-2 ES par établissement.

Votation : Acceptez-vous de fusionner avec le groupement des MCD/I ? Par main levée l'assemblée accepte la fusion à l'unanimité.

Lors de l'Assemblée des délégués de la SPFF, cette décision sera officialisée.

6. Comptes GFMES

Les comptes sont présentés par Françoise Savary. L'année est en déficit (plus de gens assidus aux séances et aux kilomètres, administratif). L'année prochaine, on retrouvera du bénéfice.

Les comptes ont été contrôlés par la vérificatrice, Mme Céline Pinto (absente et excusée), mais le message a été lu par Stéphanie Barthomé, le 12 juin (date du contrôle des comptes).

La vérificatrice est réélue pour l'année 2018-2019.

Approbation à l'unanimité des comptes par l'assemblée, par main levée.

7. Information de la FOPIS (par Sophie Tritten)

La FOPIS représente beaucoup de monde des Institutions spécialisées.

Mirko remontre le schéma décrivant le monde des Institutions avec explications.

Mme Tritten en est la nouvelle secrétaire, depuis octobre.

- Remerciements
- En fonction depuis 1^{er} octobre et est issu du milieu du droit. Excuse l'absence et transmet les salutations de M. Dunand
- CCT : très complexe -> groupe de travail :
 - o Stagiaires : clarification du cadre légal à faire. Obligation de faire des stages avant l'entrée mais que doit-on attendre d'eux ? Charte sur l'encadrement des stagiaires/ financement
 - o Indemnités kilométriques : Enseignants SPS de St-Joseph notamment et thérapies en psychomotricité. Statut qu'on donne ? Equité de la CCT ? Complexe car retombées financières.
- Recherche des membres pour groupes de travail
- Questions qui se posent : gros impact en EPT, pas innocent, on le voit, capacité de mobilisation est importante. D'être en force : on représente 1800 employés environ -> on a des personnes derrière nous dans les discussions. La FOPIS a également des craintes par rapport aux évaluations du personnel. On se doit d'être attentif.
- Caisse de pension dans les Institutions : Comme il y aura des « changements » à l'Etat, il y aura des implications sur la CCT et les Institutions ? Réponse : ce n'est pas forcément lié. Cela dépend des Institutions et du changement de plan de prévoyance à venir. Des infos ont été envoyées à tout le monde. En résumé, les Institutions sont assez libres de choisir leur système et, au final, le financement est comparable.
- Difficile de se positionner entre FOPIS et SSP ? Dommage qu'il y ait des avis différents. Pas forcément de manque de volonté pour se mettre d'accord mais il faut en premier lieu volonté de discussion. Gaétan Emonet constate qu'il n'y a pas forcément les mêmes idées entre FEDE et SSP. On l'a vu lors des situations liées à l'annonce de grève (caisse de pension). Pas faute d'essayer mais fossé dans l'idéologie et on se distancie -> il est juste que cela crée le trouble.
- Remerciements

8. Informations de la SPFF (par Gaétan Emonet)

- Dossiers qui peuvent nous concerner
 - Concept de maintien et développement de l'école FR : remplacer les projets d'établissement. Qualité : évaluations internes, et externes de l'établissement par les inspecteurs. Tout le monde y sera soumis, même ES. Récolte de données : on veut qqch de simple, mais tendance à la guidance des établissements. Pas encore de « controlite » aigue. Séances des MEAM : encore du travail pour les rendre simples et efficaces.
 - Consultation de directives sur pratiques en évaluation des élèves : groupe de travail FR et AL de 1H à 11H -> 4 mondes différents. Enquête de la SPFF dans les établissements : retarder l'entrée des notes (défavorable) / carnet de suivi (on ne sait souvent pas ce que c'est ???) (défavorable aussi). Pressé du coté alémanique à cause du Lehrplan21. Cela a des effets de ricochets sur notre pratique professionnelle
 - PERSEVAL/ENSEVAL : pétition car PERSEVAL devra certainement être repris dans les Institutions.
 - Notation globale : 4 niveaux, le A+ reste (dépasse les objectifs) -> salaire au mérite n'existe pas mais révision sur loi du personnel, et introduction d'une petite poudre de salaire au mérite. Cela ne saurait tarder.
 - Droit de se faire assister lors des entretiens : cela n'est pas accordé sauf si accord de l'inspecteur et si on est susceptible d'être licencié. Le but serait de veiller à un dialogue constructif et, parfois, calmer la personne.
 - Veiller au respect du partenariat de tous les intervenants.
 - Liliane fait passer des listes pour signatures. On peut en obtenir de supplémentaires.
 - Fiches de signalement : avec la nouvelle loi sur l'ES, ce sont les parents qui sont responsables. Pas de signatures des enseignants. Rien n'avance. Prochaine séance pour reparler de toutes les fiches. Beaucoup de questions restent en suspens. On constate cette année une augmentation de demandes provenant des parents sans passer par l'enseignant.
 - Projet Pédagogique Individualisé (PPI) se trouve sous plusieurs formes. Besoin d'unification.
 - Organisation dans les arrondissements : il serait agréable de pouvoir trouver une manière commune de fonctionner.
 - Caisse de prévoyance : les conditions se durcissent. Impacter très fort les retraites
 - Augmentation espérance de vie
 - Péjoration du nombre de personnes qui cotisent pour un retraité
 - Prendre des mesures pour garantir taux de couverture
 - Mesures de compensation : baisse de plus de 20% à éviter. Limiter les prestations (-15%) ou travailler plus.
 - Pour les personnes nées après 1969, on ne sait pas ce qui va advenir...perte jusqu'à 40% !!

- Pré-consultation : 4 séances agendées jusqu'à fin du mois d'août, modification, puis consultation en automne, processus parlementaire (faire accepter les sommes en jeu),
- 660 personnes sont susceptibles de prendre leur retraite... et qui vont le faire -> une pénurie dans toutes les branches. Quelles solutions ??
- Enquête du SER sur le temps de travail : merci d'y répondre même si la période de remplissage du test est pendant les vacances, surtout si beaucoup de réseaux. Avoir un échantillon représentatif. Remplir avec zéro si on est en vacances.
- SPFF essaie de se développer, mais diminution de membres. Un groupe de réflexion a été mis sur pied.
- Remerciements à Mirko et Liliane, représentante.

9. Petit mot du Président (par Mirko Cuni)

- Reçu une gazette du GFMES, on y trouve les infos principales.
- Diplômes : depuis 2008, ça traîne mais épineux. Récolter le plus d'infos possibles en Suisse Romande, réunir des manières de faire. Voir si on peut activer des leviers avec diverses associations. Équivalence des masters : rien pu obtenir, on peut s'inscrire à l'Uni et passer l'examen. CDIP reconnaît tous les diplômes jusqu'au 31 janvier 2002. Entre 2002 et 2006, pas de reconnaissance. Pourquoi ? pas de réponse. On peut éventuellement passer par des procédures légales pour faire avancer les choses. Remplir formulaire, payer 150.- et c'est bon. Site CDIP pour demander des renseignements. Demander avant de payer si cela nous est accordé (sinon les 150.- sont perdus).
- RLPS : encourager à lire le document et à le commenter lorsqu'il sera mis en consultation. Question de l'assemblée : Quelles proportions y a-t-il entre EP avec bachelor et EP avec diplôme école normale ? Réponse de Gaétan Emonet : on arrive à 50% -> par conséquent, il devient intéressant de revendiquer un changement de classe salariale (classe 20) mais pour l'instant, le comité SPFF a reçu un accusé de réception et c'est tout. On ne sait pas qui doit traiter la demande. Par rapport à l'ES ? On a aussi fait les statistiques en 2010, on doit avoir actuellement plus d'ES avec formation Master.
- Mirko est toujours disponible pour des questions, anonymat garanti. Récolte d'infos.
- Avenir : difficile de trouver des cotisants et de nouveaux membres, comme tous les comités. Des solutions existent ! Mirko peut venir faire une séance d'infos dans les Institutions. Le faire savoir assez vite.
- Inviter à transmettre une image positive du comité mais dire si qqch dérange.
- Question de l'assemblée : les éducateurs ne peuvent pas cotiser ? Réponse : c'est la fonction qui fait foi.
- Thèmes : bien être des enfants et prise en charge, impression de vouloir faire plus mais avec moins de moyens
- Remerciements à tous les partenaires
- Remerciements aux 88 cotisants.

Comité

12 Institutions sont présentes dans notre canton (région romande).

9 Institutions sont représentées dans le comité GFMES.

Merci à nos représentants de chaque institution

Catherine Friedli, représentante du SSP, participe à certains comités du GFMES.

Corinne Petitpierre et Valérie Chaperon remplaceront les représentantes actuelles du CESL/G (secteur St-Charles). Remerciements et cadeaux aux membres qui quittent le comité.

Jessica Genilloud nous quitte. Remerciement et cadeau lui sont adressés

Liliane accepte de continuer son mandat de déléguée à la SPFF.

Mirko continue la Présidence du GFMES et assurera à temps partiel la délégation à la FOPIS, cherche un amateur pour l'accompagner.

Xavier poursuit en tant que secrétaire.

Françoise continue la gestion de la caisse.

Le comité restreint est réélu par acclamation.

Merci à tous pour votre investissement.

10. Divers

- Départs à la retraite. Les cadeaux prévus seront envoyés par la poste.
Marie-Claire Chapatte travaille au CSVV depuis 18 ans. Remerciements par Mirko.

- Le site est tenu par Richard Mesot, on peut lui transmettre des infos et il les mettra sur le site.
- Assemblée des délégués de la SPFF à 17 heures, 14 septembre 2018. La rencontre sera suivie d'un repas.

Clôture de l'Assemblée Générale à 19h20.

Apéro offert par le GFMES et préparé par le cuisinier de Villars-Vert accompagné de Marie-Louise.

Villars-sur-Glâne, le 19 juin 2018
Le secrétaire,
Xavier Fagherazzi